

Le Conseil des Sages

Plusieurs instances de démocratie participative permettant à ceux qui le souhaite d'exprimer leurs idées et opinions. Échanges et transparence sont des valeurs fortes, cultivées par la municipalité. Le Conseil des sages en fait partie et les candidatures pour l'intégrer sont lancées.

Qui peut intégrer le Conseil des Sages ?

Tout habitant âgé de 60 ans ou plus, résidant à Sarreguemines, retraité, pré-retraité ou sans activité.



Rôle du Conseil des Sages :

Composé de 35 membres, il est un outil de consultation, de concertation et de réflexion. Le conseil des sages s'appuie sur le regard, l'analyse et les opinions de nos anciens pour apporter une aide aux élus.

Sans se substituer à ces derniers ou aux associations intervenant

auprès des habitants, il peut porter des actions en partenariat avec les services municipaux.

Pour vous inscrire, vous pouvez remplir le formulaire ci-joint, **accompagné d'une lettre de motivation**, et les remettre à l'accueil de la mairie de Sarreguemines.

Plus d'informations au 03.87.98.93.00



ACTE DE CANDIDATURE - CONSEIL DES SAGES

Je soussigné(e) (Prénom - NOM) :

Date de naissance :

Retraité Pré-retraité Sans activité

Adresse :

Tél. :

Adresse mail :

Fait à Sarreguemines le :

Signature :

Coupon-réponse à retourner à l'accueil de la Mairie - 2 rue du Maire Massing

Pour vous inscrire, vous pouvez remplir le formulaire ci-joint, accompagné d'une lettre de motivation, et les remettre à l'accueil de la mairie de Sarreguemines. Les données personnelles recueillies dans le cadre de ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées aux services de la Ville de Sarreguemines. Elles ne sont en aucun cas réutilisées à d'autres fins.

Vous disposez d'un droit d'accès et de rectification que vous pouvez exercer en vous adressant par courriel à l'adresse courrier@mairie-sarreguemines.fr ou au 03.87.98.93.00.